

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

1. ÉTAT DU MARCHÉ

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 Refonte de la mise en marché

- Rencontres avec les acheteurs

2.2 Réseau d'expertise

- Série de webinaires 2021
- Analyse de groupe 2020

2.3 Historiques de production

2.4 Projets en cours et réalisés

- Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
- Analyse instrumentale de la couleur des carcasses de veaux canadiens
- Impact des pratiques de régie pré-abattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain
- Mise à jour de l'extranet des producteurs de veaux de grain

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd

3.2 Implications fédérales et provinciales

- Association canadienne du veau

3.3 Application mobile RegiVeau

3.4 Projet sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés

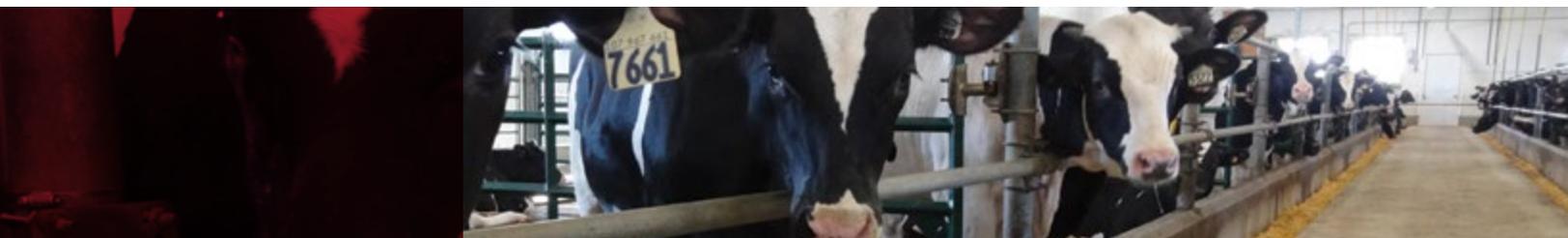
3.5 Promotion et développement des marchés

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

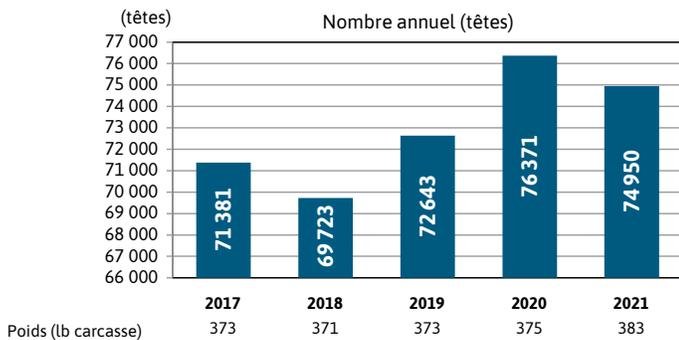


1. ÉTAT DU MARCHÉ

Principaux constats et enjeux du secteur

La production de veaux de grain a débuté l'année 2021 en force avec des volumes supérieurs à ceux de l'an passé. Elle a ralenti au printemps avec des volumes similaires à ceux de l'an dernier à la même période. La fermeture temporaire d'un abattoir au printemps en raison d'une écloison de COVID-19 a nécessité un réaménagement des abattages et causée quelques retards. Face aux volumes anticipés pour la période des Fêtes 2021, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) et les acheteurs ont convenu de mettre en place une prime incitant les producteurs à devancer la sortie d'une partie des veaux lors des ventes du 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre 2021.

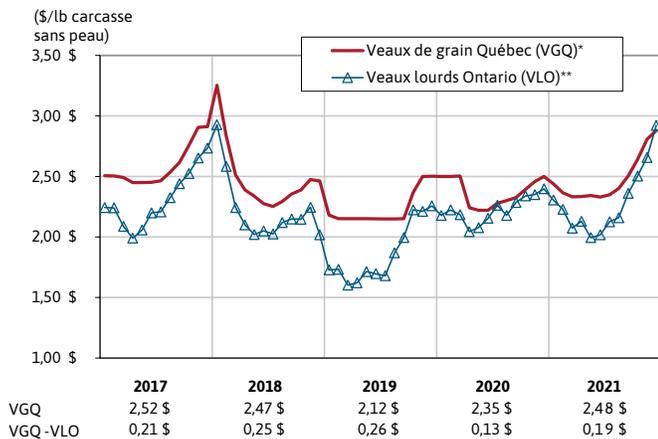
Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain au Québec



Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2021, la production de veaux de grain a diminué de 2 % par rapport à celle de 2020 pour clôturer à 74 950 veaux. Le poids moyen des carcasses est en hausse, s'établissant à 383 livres.

Figure 2 : Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario

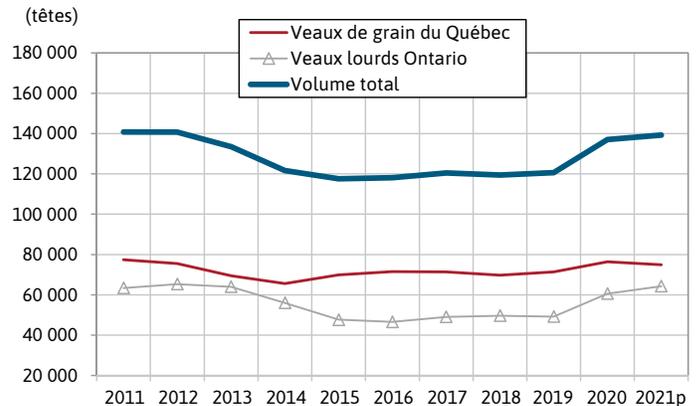


* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

Les prix du veau de grain se sont appréciés en 2021 tant sur le marché du Québec que celui de l'Ontario. Alors qu'au Québec, les prix moyens étaient de 2,48 \$/lb carcasse, en Ontario le prix des ventes à l'encan était de 2,29 \$/lb. Le prix des ventes directes aux abattoirs était de 2,50 \$/lb pour une moyenne pondérée de 2,38 \$/lb.

Figure 3 : Productions de veaux de grain comparées Québec-Ontario



Sources:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2021, la production combinée du Québec et de l'Ontario s'est élevée à 139 000 veaux, soit une augmentation de 1,7 %. La production de veaux en Ontario semble avoir augmenté avec 64 000 veaux.

Imports et exports de viande de veau

Après 11 mois, les importations canadiennes de viande de veau en 2021 affichaient une diminution de 6 % par rapport à la même période en 2020 selon les données publiées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ainsi, au 27 novembre, celles-ci totalisaient 3 279 tonnes.

La viande en provenance de Nouvelle-Zélande demeure en tête en 2021 avec 1 533 tonnes. Il s'agit toutefois d'une baisse de 27 % pour ce pays. Les États-Unis ont cédé le deuxième rang qu'ils occupaient aux Pays-Bas qui a expédié 741 tonnes, soit une hausse de 145 %.

Après neuf mois, les exportations canadiennes de 2021 devançaient celles de l'an passé de 56 %. C'est en grande partie au sud de la frontière que la viande de veau canadienne se dirige alors que 2 709 des 2 821 tonnes produites y sont expédiées.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1. REFONTE DE LA MISE EN MARCHÉ

Rencontre avec les acheteurs

À la suite d'une série de rencontres avec les acheteurs, une entente a été conclue en avril 2021 concernant les veaux trop lourds (carcasses de plus de 419 livres) et la réduction du délai de prise en charge après la vente. Cette entente, entrée en vigueur lors de l'enchère du 21 avril 2021, vient amender la *Convention avec l'acheteur de veaux de grain* (Convention) actuelle. En lien avec ce changement, l'enchère électronique a désormais lieu le mercredi au lieu du jeudi et l'application de la coupure pour les veaux trop lourds est effectuée en fonction d'une nouvelle grille d'écart graduée selon le taux de veaux de plus de 419 lb de chaque producteur. Une rencontre explicative a eu lieu le 15 avril 2021 afin de répondre aux questions des producteurs de veaux de grain.

Le comité a également tenu des rencontres de négociations avec les acheteurs dans le but d'obtenir une entente sur les prix de vente pour l'automne 2021. Il a malheureusement été impossible de conclure une entente à ce sujet.

Dans le cadre des discussions menant à la nouvelle Convention, il a été convenu que la mise en place d'un prix formule uniforme pour tous les veaux devait inclure un système de classement des carcasses performant permettant d'évaluer de façon impartiale la valeur des carcasses. Ainsi, un projet de recherche d'envergure sur le classement des carcasses a été mis sur pied par les PBQ. La négociation de la nouvelle Convention se poursuivra en parallèle des travaux de recherche sur le classement.

Ainsi, l'écriture d'un projet de Convention a été complétée. Il a été approuvé par le comité de mise en marché des veaux de grain le 7 octobre 2021. Cette version de la Convention a été envoyée aux acheteurs en novembre 2021 et des rencontres sont prévues pour l'hiver 2022.

Les prochaines étapes du projet de refonte de la mise en marché consistent à :

- Présenter la nouvelle Convention et la négocier, au besoin, avec les acheteurs;
- Effectuer les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* (Règlement) en fonction des résultats de négociation de la Convention;
- Présenter la nouvelle Convention et le nouveau Règlement en assemblée générale spéciale auprès des producteurs;
- Déposer la nouvelle Convention et le nouveau Règlement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

2.2. RÉSEAU D'EXPERTISE

Série de webinaires 2021

Afin de remplacer la Journée INPACQ veaux de grain, les PBQ ont organisé une série de webinaires traitant de la biosécurité à la ferme et la santé de la peau des animaux. Ces sujets étaient autant d'intérêt pour les producteurs de veaux de grain que pour les producteurs de veaux de lait.

Toutes les formations peuvent être visionnées sur la chaîne YouTube des PBQ. Il est prévu que ce type d'initiatives se répète en 2022.

Analyse de groupe 2020

L'Analyse de groupe est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises permettant aux producteurs de comparer des frais d'opération sur la base de données provenant de fermes de veaux de grain.

Cette année, 12 participants ont fait partie de l'analyse de groupe, soit le même nombre d'entreprises que pour celle de 2019. Comme pour les années précédentes, c'est le groupe VIA pôle d'expertise qui a eu le mandat de réaliser l'analyse.

2.3. HISTORIQUES DE PRODUCTION

En 2021, trois appels de projets d'allocation d'historiques additionnels ont été annoncés par le CMMVG, soit un appel ouvert aux producteurs déjà en production, un appel de projets ouvert à tous et un projet relève.

Six producteurs de veaux de grain ont soumis des projets pour un total de 3 350 veaux. Les appels de projets ouverts à tous et ceux réservés exclusivement à la relève n'ont reçu aucune candidature.

Au cours de l'année 2021, dix projets destinés aux producteurs de veaux de grain venaient à échéance. Des 3 480 veaux engagés, une allocation d'historique de 2 910 veaux a été accordée, soit 84%.

2.4. PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande

Une mesure du rendement en viande maigre ou vendable dans les systèmes de classement des carcasses s'avère primordiale pour l'industrie de la viande afin d'attribuer une valeur commerciale et trier les carcasses selon les différentes spécifications des marchés. Un nouveau système devrait tendre à améliorer la précision et la valeur du classement, ce qui permettrait également de donner aux producteurs de veaux une meilleure rétroaction sur leurs pratiques d'élevage, une augmentation de l'offre pour un veau de bonne qualité, une plus grande satisfaction des consommateurs et de meilleurs revenus pour la filière dans son ensemble.

L'objectif premier du projet consiste à mettre à jour la méthode actuelle de classement des carcasses de veaux en permettant de déterminer leur valeur commerciale. Dans l'industrie du bœuf, l'usage d'une réglette pour classer les carcasses a démontré son efficacité et sa facilité d'utilisation. Il s'agit alors d'adapter une telle réglette au secteur veau.

Ce projet, réalisé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, débutera à l'hiver 2022 et viendra à échéance en 2023.

Analyse instrumentale de la couleur des carcasses de veaux canadiens

Au point de vue commercial, la couleur de la viande est l'une des caractéristiques de qualité les plus importantes. Au Canada, les carcasses de veaux sont classées en fonction de la couleur à l'aide d'un colorimètre. Le développement de nouvelles technologies augmente la disponibilité d'appareils dotés d'un logiciel amélioré, de caractéristiques ergonomiques et d'une taille plus compacte pour une utilisation conviviale sur la chaîne de production de la viande.

En ce sens, les capteurs Nix les plus récents deviennent des appareils plus compétitifs pour l'évaluation des valeurs chromatiques. Le projet, réalisé au cours de 2021, a permis l'évaluation d'un capteur de couleur commercial (Nix Pro 2) pour la mesure des variables de couleur. Selon les résultats de l'étude, l'utilisation de l'appareil Nix Pro 2 est possible pour évaluer la couleur au niveau de la pointe de poitrine et du faux-filet de la carcasse de veau.

Impact des pratiques de régie pré-abattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain

La qualité des carcasses étant étroitement liée à leur valeur marchande, toute dépréciation de celles-ci entraîne des pertes économiques pour les producteurs. Le tiers des dépréciations est en lien avec des contusions à l'arrière des carcasses, des stress que les animaux auraient subis avant leur abattage et du déclassement lié au brunissement de la couleur. En plus de ce qui précède, les exigences en matière de santé et de bien-être animal sont devenues des enjeux nécessitant une révision des pratiques d'élevage. Il devient donc impératif d'identifier les facteurs responsables des dépréciations et d'apporter les correctifs nécessaires pour une meilleure efficacité de la filière.

Le projet a pour objectif de déterminer les effets des conditions de régie à la ferme, lors du transport et à l'abattoir qui pourraient affecter le bien-être et le stress des veaux ainsi que leur incidence sur la qualité de la viande comme le pH, la rétention en eau et la couleur. Le projet devrait permettre de dégager les pratiques permettant de produire une viande de qualité plus uniforme pour les marchés du veau de grain.

Mise à jour de l'extranet des producteurs de veaux de grain

Au cours de l'année 2021, des travaux ont été effectués afin de mettre à jour l'extranet des producteurs de veaux de grain. La plateforme Internet Explorer cessera bientôt de fonctionner et le site extranet nécessitait un rajeunissement afin d'être accessible sur les autres navigateurs (Google Chrome, Firefox et Edge). Une formation sur l'utilisation de l'extranet 2.0 a été offerte par vidéoconférence le 20 janvier 2022.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 DIAGNOSTIC ET ACTIONS POUR DYNAMISER LE SECTEUR VEAU LOURD

Au Québec, le segment de la filière veau associé au veau lourd comprend les productions de veaux de grain et de veaux de lait. Les entreprises qui le constituent évoluent dans un environnement nord-américain hautement concurrentiel qui doit aussi composer avec des importations de viandes de veau en provenance d'Europe et d'Océanie dont l'importance est mal connue.

Actuellement, la production de veaux de grain est relativement stable. À l'opposé, la production de veaux de lait affiche une décroissance constante depuis plus d'une décennie, une situation peu attractive pour la relève. En plus de la concurrence, l'augmentation du coût des aliments fragilise la rentabilité des deux secteurs. Pour assurer la pérennité des entreprises, il apparaît plus que jamais nécessaire de connaître toutes les dynamiques du marché pour faire ressortir des constats et développer des stratégies de filière adéquates pour relever les défis de l'après-pandémie.

Le projet qui débutera en 2022 aura pour objectif d'évaluer les impacts des événements majeurs des dernières années, de mesurer les interrelations entre les secteurs, de connaître l'environnement d'affaires et déceler des créneaux et autres perspectives de développement.

Le projet devrait aussi permettre d'identifier des actions offrant les meilleures possibilités de développement pour chaque secteur, notamment celles assurant une viabilité des différents modèles de production et de mise en marché du produit final, et favoriser l'établissement d'une relève dans des conditions favorables.

3.2 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

L'Association canadienne du veau (CVA) regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. Les PBQ en sont membres.

En 2021, la CVA a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour le soin aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau;
- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains ayant potentiellement un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;
- Communications régulières avec le cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Mme Marie-Claude Bibeau;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

3.3 APPLICATION MOBILE REGIVEAU

RegiVeau est une application mobile développée par Attestra (anciennement Agri-Traçabilité Québec) qui permet de diminuer la saisie de données papier. Il est donc possible de faire des entrées en élevage, changer un numéro d'identifiant ou de consigner la mortalité et les traitements via une application développée pour téléphones intelligents. L'application et l'extranet seront liés. Par conséquent, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. Ceci permettra de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec les programmes de certification Veau vérifié et Veau de grain du Québec certifié.

Les données du veau laitier entrées dans le Passeport Veau pourront également être consultées sur l'extranet ou sur l'application mobile. RegiVeau sera lancée officiellement au début de 2022.

3.4 PROJET SUR L'EFFET DE DIFFÉRENTES DIÈTES DISTRIBUÉES PENDANT LE REPOS LORS DU TRANSPORT DE VEAUX NON SEVRÉS

Dans le cadre de la modification du *Règlement sur la santé des animaux – Partie XII- Transport des animaux*, un projet de recherche a été mis sur pied afin d'évaluer l'impact de l'alimentation sur la santé, le bien-être et les performances des veaux non sevrés durant le transit sous des conditions commerciales. De plus, cette recherche vise à tester des produits alimentaires répondant aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et évaluer leurs bénéfices et leur applicabilité dans l'industrie.

Initié par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers, les comités de mise en marché des veaux de lait et des veaux de grain ont appuyé financièrement le projet préliminaire et entérinent la seconde phase prévue pour 2022.

3.5 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur le Veau du Québec et planifiées selon les piliers de messages suivants :

- Produit d'ici;
- Élevé avec fierté par des producteurs attentionnés;
- Protéine santé et versatile;
- Marque de confiance qui respecte les standards d'élevage et de transformation canadiens.

Compte tenu de la forte diminution de la demande pour la viande de veau de lait en 2020, le comité de mise en marché des veaux de lait a demandé au secteur veau de grain de prendre en charge la promotion du veau de lait et sa partie du Veau du Québec.

Le plan de promotion pour l'année était :

- Accroître la visibilité des produits de veau lors de la saison estivale (pour une deuxième année);
- Lancer le nouveau site Web Veau du Québec, conceptualisé à la nouvelle image de marque;
- Poursuivre les activités sur la page Facebook Veau du Québec et créer une page Instagram Veau du Québec.

Une collaboration avec Aliments du Québec a permis aux PBQ d'obtenir une aide financière de 150 000\$ pour le déploiement de la campagne BBQ durant l'été.

Des activités publicitaires conjointes ont été réalisées au cours de l'année :

- Collaborations pour des livres de recettes (Jean-François Plante et Dingue);
- Concours de Noël en collaboration avec *5 ingrédients-15 minutes*, publicité dans le magazine *5 ingrédients-15 minutes* de janvier et création d'une galerie de recettes avec du veau sur la page d'accueil de *Pratico-Pratiques* pour Pâques;
- Deux vidéos présentant des recettes du quotidien personnalisées au Veau du Québec ont été diffusées sur le site Web de Ricardo et sur YouTube;
- Partenariats avec des influenceurs durant l'hiver et la saison du BBQ pour publier des recettes à base de veau et faire valoir l'aspect local, santé et polyvalent du veau;
- Publicité dans le magazine de l'Association Restauration Québec (ARQ) de mai et publicité conjointe avec Famille Fontaine dans un courriel ciblé aux membres et aux non-membres de l'ARQ au début juin;
- Publicité dans une infolettre *Aliments du Québec* au menu en mai;

- Campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux sur le réseau TVA, Verizon et Facebook;
- Nouveau lettrage de la remorque gourmande Veau du Québec et dégustations extérieures dans 12 campings du Québec;
- Collaborations avec Aliments du Québec et Famille Fontaine;
- Collaboration avec Cook it;
- Discussions avec les bannières pour mettre de l'avant le Veau du Québec parmi les autres protéines;
- Collaboration avec Les Producteurs de pommes de terre du Québec pour une campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux (émission *Occupation double* et concours Metro).

Pour mettre à l'avant-plan les producteurs de veaux, une section « Producteurs » a été ajoutée sur le site Web du Veau du Québec ainsi qu'une section « Vente à la ferme ».

Dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé une aide de 292 000 \$ pour le financement de la promotion du Veau du Québec pour les deux prochaines années. Ce montant servira entre autres à financer :

- Un sondage réalisé par la firme Léger pour connaître les habitudes d'achats, de consommation et les perceptions à l'égard du veau;
- À l'hiver, une campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux sur la plateforme Mordus de Radio-Canada et l'émission *Savourer* de Geneviève O'Glema;
- À l'été, une campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux ainsi qu'une campagne d'influenceurs sur Instagram.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

En 2022, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Réaliser un diagnostic et déterminer les actions à réaliser pour dynamiser le secteur veau lourd;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Poursuivre la collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers mis en marché et participer activement au Forum Veau;

- Recueillir les données du projet Impact des pratiques de régie pré-abattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain;
- Entreprendre les travaux du projet Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande;
- Participer à la réalisation de l'étude sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés;
- Réaliser le plan de promotion 2022.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)